

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue **le lundi 10 août 2020, à 20h00**, en la Salle du Conseil au 629 rue des Loisirs à Sainte-Christine, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 333 1^{er} rang, lot numéro 6 327 153.

Cette demande vise à régulariser la situation suivante :

La propriétaire souhaite procéder à une opération cadastrale des lots 6 327 153 et 6 327 155, afin de former uniquement 1 lot. Cette opération aurait toutefois pour effet de rendre non-conforme l'implantation du bâtiment agricole de Loucamax, se trouvant à l'arrière de la propriété de Mme Petit.

En effet, selon le plan d'implantation réalisé par Martin Paradis (Dossier A11393, minute 19018, Plan A11393-1 modifié en date du 29 juin 2020), le hangar agricole qui se situerait dans une cour latérale, se trouverait à 4,13 m de la nouvelle ligne de lot, alors que le règlement de zonage indique qu'un bâtiment agricole doit être à une distance minimale de 5 m d'une ligne de lot.

La demande vise donc à autoriser que la marge latérale du hangar située sur le lot 5 327 156, soit de 4,13 m et non de 5 m, afin qu'il puisse y avoir une opération cadastrale afin de former un lot par les lots 6 327 153 et 6 327 155.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la **séance du 10 août 2020**.

Donné à Sainte-Christine, ce 8^{ième} jour de juillet 2020.

Annik Martin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annik Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Christine, certifie avoir publié l'avis public du recto, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil entre 8h00 et 19h00 ce 8 juillet 2020 ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 juillet 2020.

Annik Martin
Directrice générale et secrétaire-trésorière